

Vers une gouvernance régionale des déploiements dans la zone AMII

1. Grands objectifs et principes

- « La fibre optique pour tous à 2025 »
- Complémentarité stricte entre les zones d'intention d'investissements privés et d'investissements publics

2. Pour la zone d'intention d'initiative privée

- Conventionner avec les opérateurs
- Faciliter les déploiements des opérateurs
- Evaluer la réalité des déploiements

3. Pour la zone d'initiative publique régionale

- Maîtrise d'ouvrage publique unique, portée par la Région et les Départements
- Déploiement en 2 phases, priorité aux communes les moins bien desservies en ADSL et à des sites remarquables (éducation, santé, économie, administration locale)

4. Création d'un syndicat mixte de préfiguration

- Porte les études visant à opérationnaliser le schéma directeur





Un outil de mise en œuvre des orientations stratégiques

1. « Nord-Pas de Calais numérique »

Créé en juillet 2013 et opérationnel depuis mai 2014, « Nord-Pas de Calais numérique » a 2 missions :

- THD : suivre le déploiement des opérateurs AMII dans les zones urbaines et assurer les déploiements en dehors des zones urbaines
- services et usages du numérique : étudier les pistes de mutualisation possibles entre les collectivités



2. Trois collectivités fondatrices et des collectivités associées

- Collectivités fondatrices : le CR5962, le CG59 et le CG62
- Collectivités associées : Les EPCI

3. Des commissions numériques :

- CN 1 : « infrastructures » (zone publique)
- CN 2 : « observatoires des déploiements » (zone privée)
- CN 3 : « services et usages du numérique »



Périmètre des zones d'initiative privée et publique

1. Une zone d'initiative privée (en orange et rouge)

388 communes et 69% de la population

2 opérateurs : Orange et NUMERICABLE

106 communes câblées représentant 42% de la population régionale

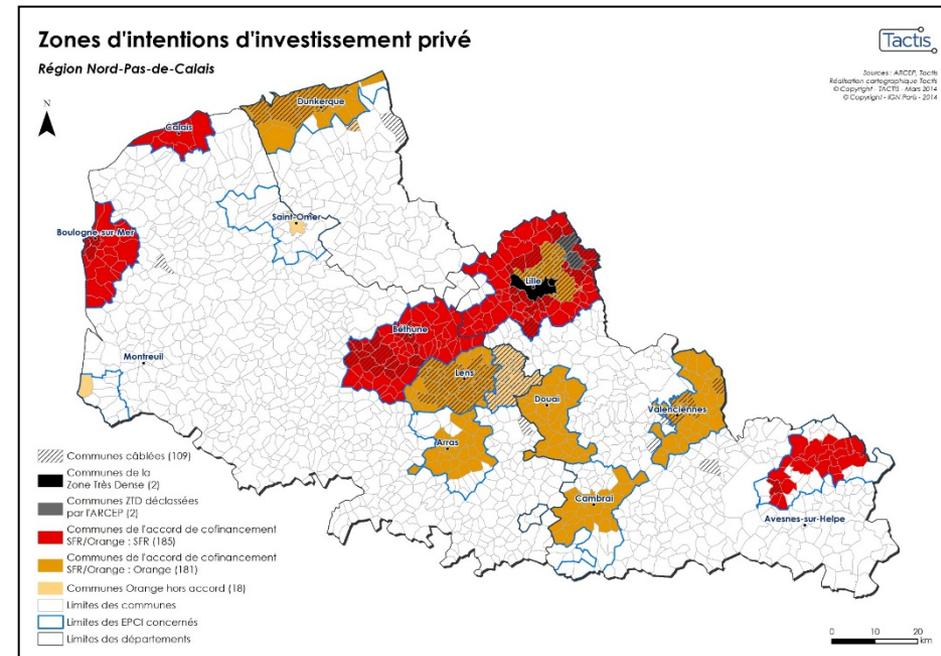
Des CPSD signées : MEL & CA Valenciennes

2. Une zone d'initiative publique (en blanc)

1 158 communes et 31% de la population (INSEE)

Après schéma d'ingénierie, 727 000 prises à construire

Un aménageur : SM THD



1. Objectif de déploiement à 2020

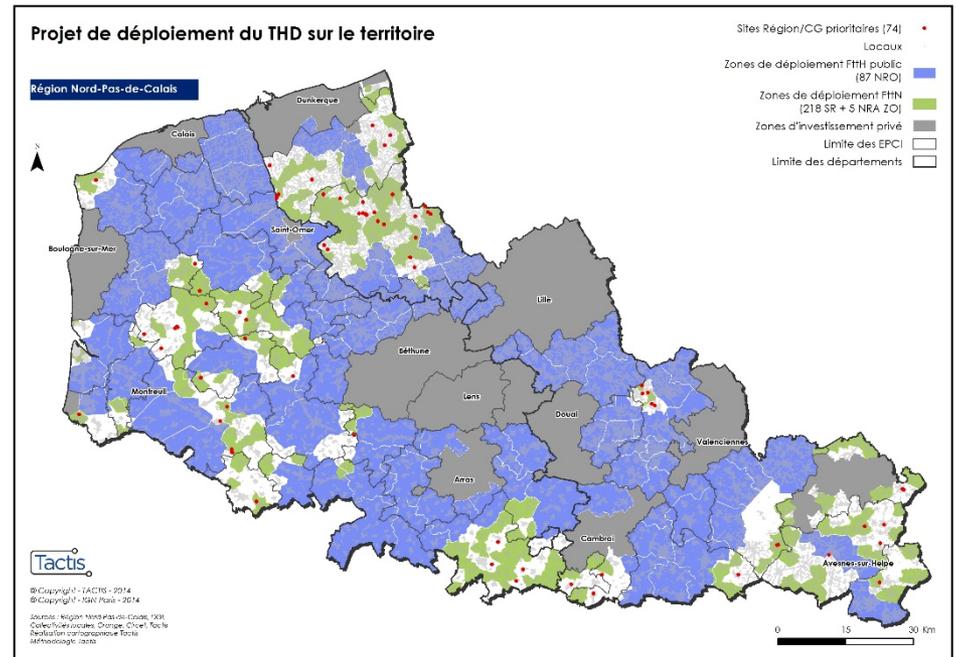
670 000 prises pour 2020 (soit 80% de la zone publique)

218 sites PRM

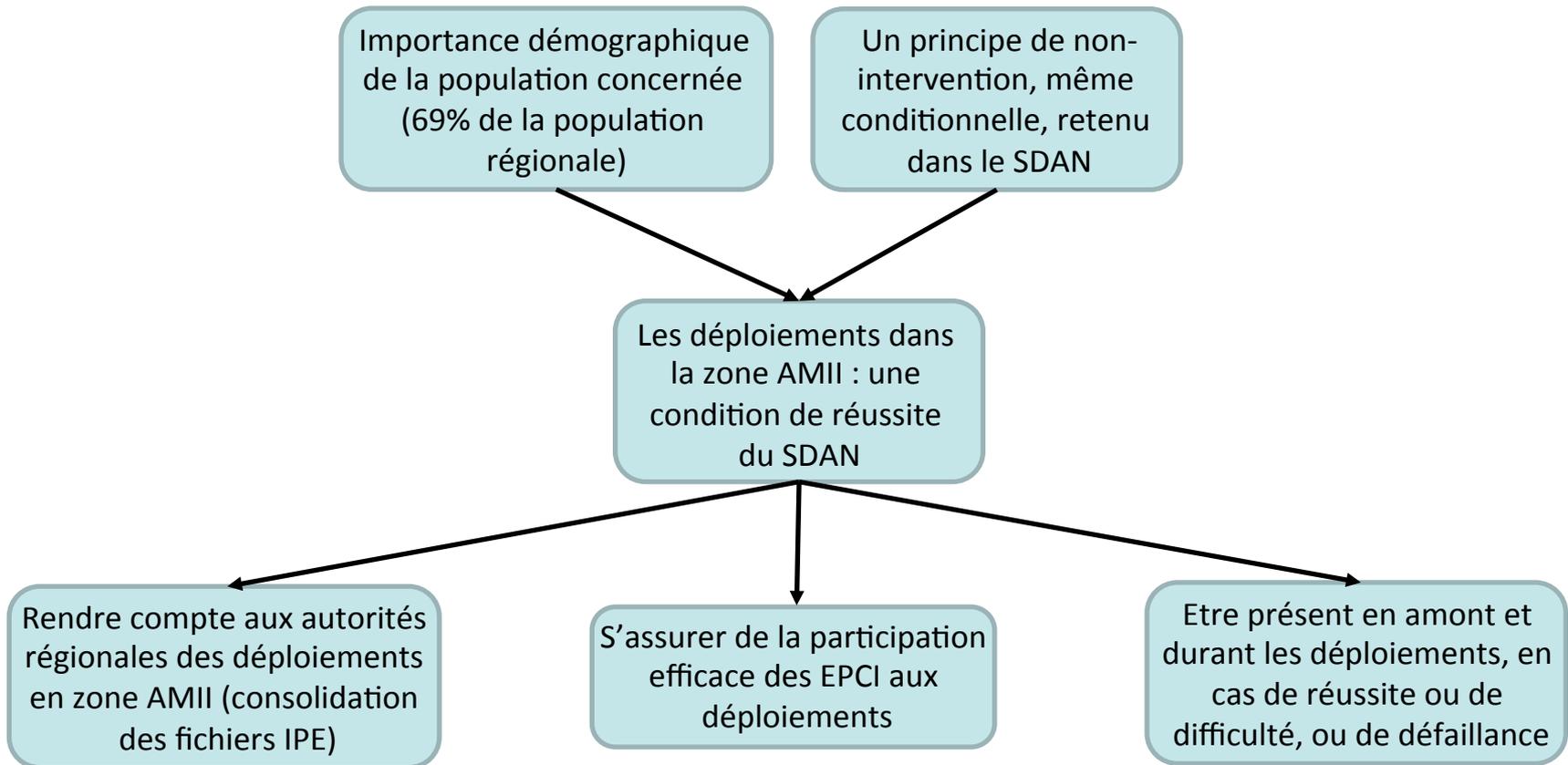
1 200 sites remarquables

2. Une DSP mixte lancée au T2 de 2015 et notifiée pour le T2 de 2016

3. Une candidature au FSN en cours d'instruction



Pourquoi une gouvernance régionale des déploiements privés ?



Comme se présente la gouvernance régionale ?

Du point de vue régional

Des CPSD régionales et non intercommunales

Volonté conjointe des opérateurs et autorités régionales

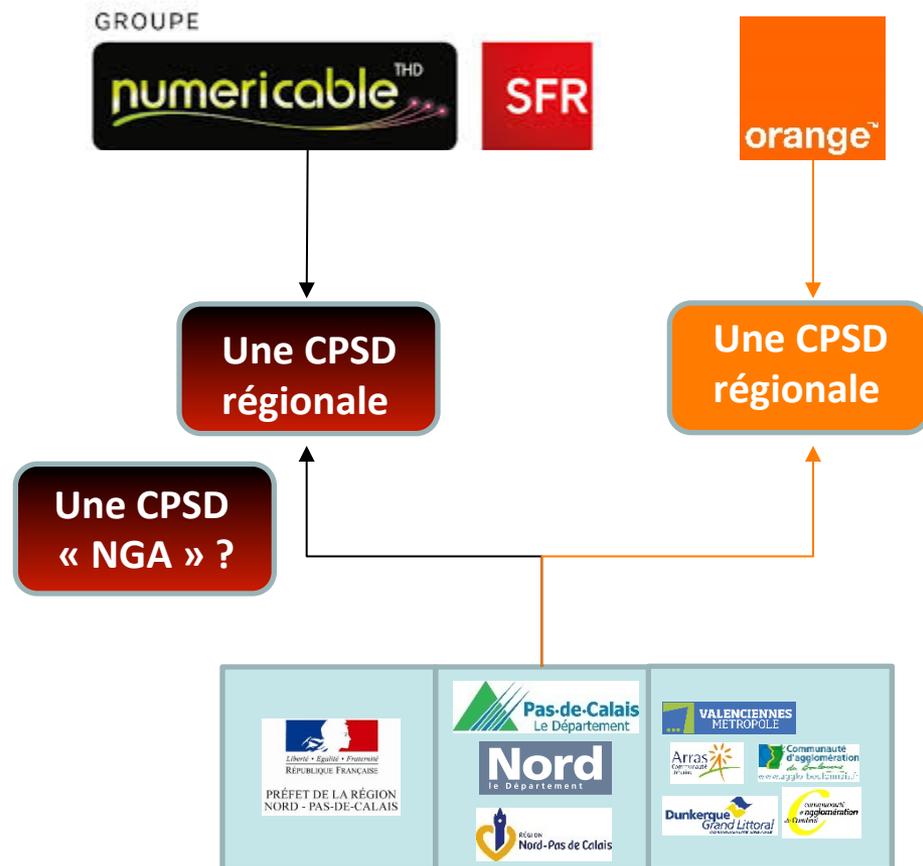
Refus des autorités régionales et des EPCI d'avoir des CPSD neutres, sans éléments spécifiques aux EPCI

Préparation confiée au SMO, en relation avec les EPCI

Une dynamique collective

Rééquilibrer les relations EPCI / opérateur

Etre un relais des EPCI auprès des autorités régionales



Du point de vue des intercommunalités

Une animation des EPCI, par opérateur

Pédagogie sur les réseaux et leurs modalités industrielle et administrative de déploiement

Partage de bonnes pratiques, résolution de difficultés

Consolidation des déploiements des opérateurs (fichiers IPE et SIG du SMO)

Un accompagnement individuel des EPCI volontaires

Accompagnement à la mise en place des mesures de facilitation des déploiements

Médiation possible entre un EPCI et un opérateur, en cas de difficulté

Les freins au déploiement du FHH sont nombreux et peuvent être en partie levés par une action continue des pouvoirs publics

- Les déploiements FHH nécessitent des actions complexes qui peuvent être facilitées localement :
 - De nombreuses autorisations administratives pour implanter les éléments du réseau (ex : 1 PM = 400 logements, soit environ 100 PM pour un EPCI de 100 000 habitants)
 - Un travail de concertation fort auprès des bailleurs et des syndicats (1 propriétaire d'immeuble = 1 convention)
 - Un plan de communication auprès des administrés

Le déploiement de câbles optiques nécessite des autorisations de voirie, même en cas de réutilisation massive des réseaux existants (ouverture chambres...)

Obtenir les signatures des conventions immobilières avec les bailleurs et les syndicats

Obtenir les signatures des conventions d'autorisation de déploiement en façade avec les propriétaires

NRO = local de 40 à 80 m² sur un domaine accessible 24/24

La taille standard des PM sur la voie publique : hauteur 1,50m, largeur 1,50 m, profondeur 0,50m

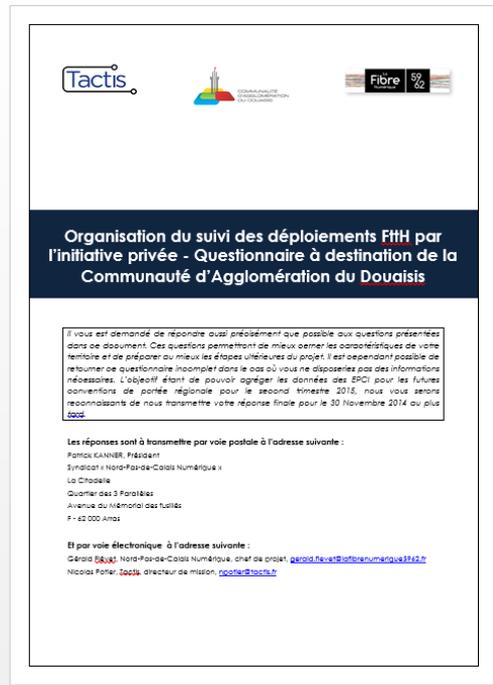
11 Tactis Réunion du 19 septembre 2014

Des mesures de facilitation à programmer à l'échelle de chaque EPCI

Type de mesure de facilitation	Exemple d'engagement pouvant être pris dans le cadre de la mise en œuvre du guichet unique.
Soutien pour les autorisations de voirie	<ul style="list-style-type: none"> Les autorisations de voirie pour toutes les procédures ayant trait au génie civil (ouvertures des plaques des chambres, etc...) dans le mois suivant le dépôt de la demande par l'ORC Les implantations dans le domaine public d'armoires de rue (PM) ou <i>street</i> et équipements. Le délai d'obtention des autorisations de voirie pour ces armoires ne doit pas excéder deux mois après le dépôt de la demande Les demandes d'autorisation de mode de déploiements spécifiques pour traiter des cas qui ne peuvent être traités plus facilement par les moyens ordinaires (aérien, façades...)
Détection d'opportunités foncières et immobilières	<ul style="list-style-type: none"> L'appui à la recherche de locaux techniques, facilitation de leur implantation ou mise à disposition au contre partie d'une redevance raisonnable (pour les NRO, chambres, point de mutualisation...) Anticipation de projets urbains (voies ou projets immobiliers prévu pour les 5 ans suivant la date prévisionnelle de début des travaux).
Accès au domaine privé	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation de l'accès aux bailleurs, syndicats, copropriétés pour la signature des conventions (immeuble, voirie façade) Connaissance des servitudes ou des terrains privés présentant des opportunités pour le déploiement.
Communication, notariété du Réseau	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'information de la population à l'occasion de l'ouverture du service Utilisation des supports de communication municipaux

16 Tactis Réunion du 19 septembre 2014

Un questionnaire adressé aux EPCI...



Tactis  

Organisation du suivi des déploiements FTTH par l'initiative privée - Questionnaire à destination de la Communauté d'Agglomération du Douaisis

Il vous est demandé de répondre aussi précisément que possible aux questions présentées dans ce document. Ces questions permettent de mieux cerner les caractéristiques de votre territoire et de préparer au mieux les étapes ultérieures du projet. Il est cependant possible de retourner ce questionnaire incomplet dans le cas où vous ne disposez pas des informations nécessaires. L'objectif étant de pouvoir agréger les données des EPCI pour les futures conventions de portée régionale pour le second trimestre 2015, nous vous serons reconnaissants de nous transmettre votre réponse finale pour le 30 Novembre 2014 au plus tard.

Les réponses sont à transmettre par voie postale à l'adresse suivante :

Patrick KANNER, Président
Syndicat Nord-Pas-de-Calais Numérique
La Citadelle
Quartier des 3 Paroisses
Avenue du Mémorial des Tuilleries
F - 62 000 Arras

Et par voie électronique à l'adresse suivante :

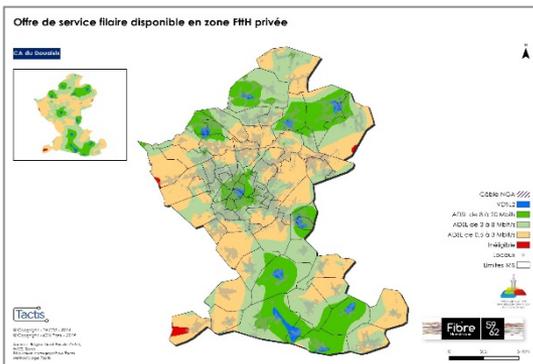
Gérald BÉJAT, Nord-Pas-de-Calais Numérique, chef de projet gerald.bejat@nordpasdecalaisnumérique.fr
Nicolas POUY, Tactis, directeur de mission npouy@tactis.fr

1. Désignation d'un référent
2. Supports de communication existants
3. Données foncières et immobilières (infrastructures existantes, PLU, projets de ZAE, de ZAC...)
4. Accès aux domaines privés (syndics, bailleurs, titulaires de servitudes, détenteurs de domaines privés...)
5. Priorités de déploiement (propositions de priorités en vue d'une négociation avec l'opérateur)

Intégrant une proposition de priorisation du SMO à l'EPCI, à soumettre à l'ORC

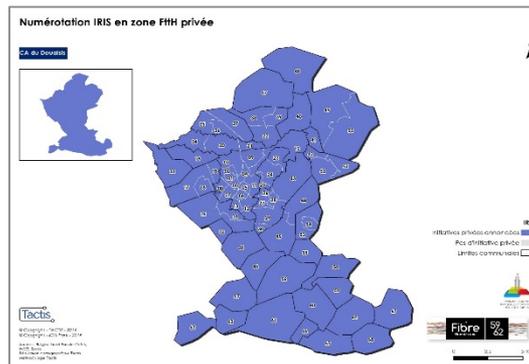
1

Le territoire et sa couverture en services d'accès au haut-débit (ADSL et coax)...



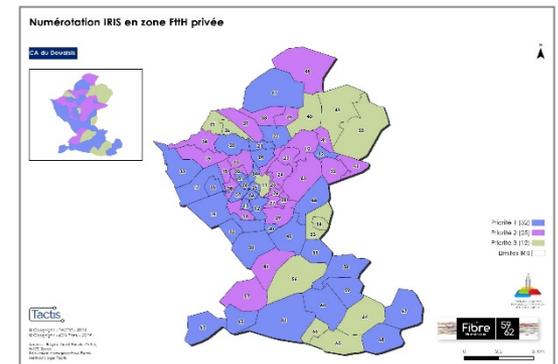
2

... découpés en zone IRIS, avec décompte des entreprises par IRIS...



3

... des zones IRIS pondérées



Un questionnement pour la suite aux lourds impacts

Quelles conséquences du rachat de SFR par NUMERICABLE sur...

... la zone AMII

... sur la zone publique ?

